

L'édition 2013 du prix "Patrimoine pour tous" a récompensé deux établissements nationaux, le palais du Tau (Reims) et le musée du Quai Branly (Paris). Le musée de la Lutherie et de l'Archèterie françaises de Mirecourt, le pont transbordeur de Rochefort-Echillais et le musée départemental de la Préhistoire de Solutré ont été distingués dans la catégorie des établissements ou monuments historiques de collectivités.

Le secteur de la culture s'est toujours voulu un bon élève de la mise en accessibilité des équipements du secteur. Il en a d'autant plus de mérite que les musées et les monuments historiques sont, pour la grande majorité, installés dans des bâtiments anciens, voire classés, ce qui ne facilite pas les travaux de mise en accessibilité. Depuis plusieurs années, le ministère de la Culture s'efforce de favoriser cette évolution - au-delà de ses propres établissements - à travers le prix "Patrimoine pour tous".

Le palais de Tau, entièrement accessible

Les cinq lauréats de l'édition 2013 sont représentatifs de la diversité des enjeux, des situations et des réponses en matière d'accessibilité des équipements culturels. Deux prix ont ainsi récompensé des établissements nationaux.

Le palais du Tau - monument inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco et qui jouxte la cathédrale de Reims - a ainsi été distingué au titre de l'accessibilité muséographique. Déjà récompensé, il y a quelques semaines, par les Trophées de l'accessibilité, il est ainsi le premier établissement géré par le Centre des monuments nationaux (CMN) à être entièrement accessible aux personnes handicapées.

Toujours dans la catégorie des établissements nationaux - mais au titre de l'accueil et de la médiation -, les lauriers sont allés au musée du Quai Branly, qui a développé une programmation favorisant la mixité des publics, tout en multipliant les dispositifs d'accompagnement proposés aux publics en situation de handicap.

Des actions en direction des enfants handicapés

Dans la catégorie des musées de collectivités, trois établissements ou monuments historiques ont été distingués. Les deux premiers - classés ex æquo et qui ont reçu chacun une dotation de 20.000 euros - sont le musée de la Lutherie et de l'Archèterie françaises de Mirecourt et le pont transbordeur de Rochefort-Echillais.

Le musée de la Lutherie a notamment développé des actions en direction des enfants handicapés, afin de leur permettre de découvrir tous les aspects des instruments à cordes. Il a également repensé toute sa muséographie, avec l'introduction de nombreux supports de médiation.

Pour sa part, le pont transbordeur de Rochefort-Echillais - le dernier de France, classé monument historique - présentait bien sûr des défis particuliers. Il a pu être rendu accessible grâce à un équipement roulant spécifique et par la mise à disposition d'outils de médiation adaptés aux différents types de handicaps. Enfin, le troisième prix pour les collectivités territoriales est allé au musée départemental de la Préhistoire de Solutré. Celui-ci avait déjà obtenu, en 2012, le label "Tourisme et Handicap".

Accessibilité cinq musées distingués par le prix Patrimoine pour tous

Écrit par jocelyne.hubert@finances.gouv.fr (Jocelyne Hubert)

Mercredi, 27 Février 2013 00:00 -

[lire la suite](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Accessibilité cinq musées distingués par le prix Patrimoine pour tous](#)